

 **MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**santé
famille
retraite
services**



PEDAGOGIQUE 2024-2025

Responsable : Riotot Kevin



ACM FRAISANS RUE DU DOUBS 39700 FRAISANS



**Service Enfance Jeunesse - Affaires Scolaires
1 rue du Tissage 39700 DAMPIERRE
03.84.71.18.88**

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE

1. PRÉSENTATION JN 1

- 1.1 Compétences Enfance jeunesse
- 1.2 Fonctionnement global
- 1.3 Valeurs et vocation de Jura Nord

2. ORGANISATION DE L'ACM 3

- 2.1 Age et besoins spécifiques des enfants
- 2.2 Nature des activités proposées
- 2.3 Condition de mises en œuvre des activités physiques et sportives
- 2.4 Les horaires
- 2.5 Tarification
- 2.6 Journée type
- 2.7 Modalité de participation des mineurs en situation de handicap
- 2.8 Les locaux

3. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES 15

- 3.1 Constats
- 3.2 Objectifs généraux
- 3.3 Objectifs spécifiques
- 3.4 Moyens

4. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE 18

- 4.1 Rôle et missions du responsable
- 4.2 Rôle et missions du responsable adjoint
- 4.3 Rôle et missions des animateurs
- 4.4 Moyens mis en œuvre pour favoriser le travail d'équipe

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACM 20

- 5.1 Évaluation des activités
- 5.2 Évaluation de l'équipe



INTRODUCTION

La communauté de communes Jura-Nord a été créée le 1er janvier 1995.

Elle compte plus de 11 11 595. Située au Nord-Est du département du Jura, elle a pour particularité d'être à mi-chemin entre l'agglomération de Dole, de Besançon et celle d'Auxonne.

Elle est composée majoritairement de villages dans un harmonieux paysage de collines. Elle est desservie par les départementales RD673 et RD475, l'autoroute A36 avec une sortie à Gendrey et le canal du Rhône au Rhin le long duquel chemine l'Euro Vélo route et se trouvent plusieurs haltes fluviales.

La Communauté de communes possède un panel large de structures permettant à sa population d'associer aisément vie privée et vie professionnelle :

- 11 écoles
- 8 accueils de loisirs (Périscolaire et Extrascolaire)
- 1 Secteur Jeunes
- 2 médiathèques
- 1 bibliothèque associative
- 1 multi accueil (Crèche + Halte-garderie)
- 1 micro crèche
- 1 Relais Assistants Maternels (RPE)
- 1 école de musique et de danse associative

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur. Il est rédigé pour chaque accueil, par le directeur en concertation avec son équipe. Il donne du sens à l'accueil et est communiqué aux responsables légaux des mineurs.

La Communauté de Communes est garante du projet éducatif.

Le directeur de l'ACM est garant du projet pédagogique.



I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

1.1 Compétences Enfance Jeunesse

- **Activités péri et extra scolaires** : Tous les élèves du territoire Jura Nord bénéficient des accueils de loisirs et des restaurants scolaires.
- **Petite enfance** : Le multi accueil, la micro crèche et le Relais Petite Enfance sont au service de tous les enfants de Jura Nord.
- **Scolaire** : Depuis septembre 2014, reprise de la compétence scolaire détenue jusqu'alors par les communes : fonctionnement et investissement pour toutes les écoles maternelles et primaires de la communauté avec la construction prochaine d'un groupe scolaire à Vitreux.
- **Jeunesse** : Fonctionnement du gymnase Maurice Grand et animation du Secteur Jeunes (SJ) chargé de proposer des activités en faveur des jeunes du territoire. (De 12 à 18 ans).

1.2 Fonctionnement global

La communauté de communes est dirigée par un Président et 7 Vice-Présidents qui animent des commissions d'élus (délégués communautaires municipaux) dont certaines sont ouvertes au public.

Les décisions sont proposées lors des réunions de bureau, puis sont validées après délibération du conseil de communauté où toutes les communes sont représentées par 1 à 3 délégués. Des groupes de travail se forment dans les commissions avec des bénévoles passionnés pour réaliser certains projets.

- Le Président

Le président et les vice-présidents représentent l'exécutif de la collectivité, c'est les conseillers communautaires qui élisent le bureau. Ce dernier prépare et met en œuvre les décisions du conseil communautaire.

- Le bureau communautaire

Le Bureau examine les propositions faites en commissions. Le Conseil communautaire valide ou non les propositions. Il se réunit en moyenne une fois toutes les deux semaines. C'est l'organe chargé de la gestion courante de la Communauté de communes.

- Le conseil communautaire

Composé de conseillers communautaires, élus par les conseils municipaux, il débat et décide des grandes orientations et des actions. La représentation des communes est proportionnelle à leur population.

Il élit le Président de la communauté de communes et les membres du bureau communautaire, vote le budget communautaire...

Il se réunit une fois par mois en séance publique.

- Le personnel

Dans la Communauté de communes de Jura Nord, il peut y avoir trois types de fonction :

- Les agents titulaires
- Les agents contractuels ou occasionnels
- Les bénévoles sont le plus souvent des stagiaires BAFA ou des personnes qui veulent découvrir le métier.

- Moyens financiers

Financement : participation famille, MSA, CAF . Fond propre de la CCJN

Subvention : Conseil général (ponctuel)

- Moyens humains

Partenaires locaux : Association « La Carotte », Association des Forges de Fraisans, Association du Patrimoine, Association de l'école de musique et de danse Jura Nord, Association Jura Nord Foot, Association de parents d'élèves, Association de la fête de Dampierre, foyer ruraux ...

Partenaires institutionnels : SDEJS, Conseil Régional et Départemental, CAF, MSA, DREETS...

1.3 Valeurs et vocation de la CCJN

Les ACM du territoire ont pour vocation :

- Offrir aux enfants un cadre sécurisant.
- Assurer les besoins de sécurité physique et affective
- Accompagner son développement psychomoteur Favoriser ses besoins socio-affectifs
- Soutenir ses besoins cognitifs
- Favoriser une continuité éducative et une transition favorable sur les différents de la journée de l'enfant
- Encourager une communication fluide entre École et ACM
- Prendre connaissance du projet école
- Mener des projets communs École et ACM
- Offrir aux familles une offre d'accueil permettant de lier la vie privée et la vie professionnelle dans les meilleures conditions
- Offrir une amplitude d'ouverture large
- Soutenir les familles dans leur organisation et dans leur parentalité
- Offrir aux professionnels un environnement de travail riche et collaboratif
- Favoriser les rencontres et les échanges entre partenaires
- Encourager la mutualisation matérielle et intellectuelle



II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACM

2.1 Age et besoins spécifiques des enfants

Les enfants accueillis sont scolarisés (maternelle et primaire) et ont entre 3 et 12 ans. L'enfant a des besoins spécifiques en fonction de son âge dont il faudra tenir compte pour son accompagnement au quotidien.



ENFANTS DE 3 À 6 ANS BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Instabilité et variation des intérêts



ACTIVITÉS POSSIBLES

Comptines, chants, contes et marionnettes

Activités créatives et de bricolage

Activités manuelles autour de la
sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture
avec les doigts, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux
coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis,
courses, etc.)

Ateliers cuisine

Jeux d'imitation
(jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse,
au pompier, au docteur, au policier, etc.)



ENFANTS DE 6 À 8 ANS BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements et maquillage

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux
coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Jeux d'échanges et collections

Ateliers cuisine

Découverte d'un milieu / de la nature

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

2.2 Nature des activités proposées

L'ACM propose un panel d'activités riche et varié permettant de répondre à aux besoins ci dessus et d'accompagner au mieux l'enfant dans les différentes étapes de son développement.

Conditions de mise en œuvre :

- Espaces ou environnement adaptés aux règles de sécurité
- Moyens matériels et humains répondant aux objectifs pédagogiques et aux normes de sécurité
- Savoir faire et compétences spécifiques des animateurs
- intervention de partenaires extérieur
- Diversité des actions



1.3 Conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives visent plusieurs objectifs:

- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant
- Favoriser la coopération et la collaboration
- Ouvrir l'enfant sur différents sports

Les activités sportives intensives (sports collectifs...) se dérouleront prioritairement sur les temps du soir, laissant les activités plus douces sur la pause méridienne.

Différents projets sportifs ont été élaborés par des animateurs aux compétences spécifiques, permettant un accompagnement de qualité et diversifié.

La collectivité s'est doté de matériel adapté permettant la pratique de sports différents.

2.3 Horaires

Les horaires périscolaires ont été calibré en fonction des horaires d'école et des besoins et en tenant compte aussi de l'éloignement classique des lieux professionnels des familles.

les horaires du mercredis comme les horaires extrascolaire permettent une arrivée progressive et plus tardive le matin pour permettre de respecter le repos des enfants quand les obligations professionnelles des familles le permettent.

PERISCOLAIRE

Matin : 7h/8h30
Midi : 12h/14h
Soir : 16h30/19h

EXTRASCOLAIRE

Matin : 7h/10h
Journée : 10h/17h
Soir : 17h/18h30

2.4 Tarification

Les tarifs périscolaires sont réévalués chaque année. Des simulations réalisées par le service enfance jeunesse sont soumises à une commission d'élus avant d'être délibérés en conseil communautaire en décembre de l'année N pour une application sur l'année N+1.

Les tarifs périscolaires sont calculés sous forme de forfait par temps périscolaire. Le mercredi la journée est découpée par période et un tarif forfaitaire de chaque période est appliqué.

Afin d'être au plus proche des possibilités des familles et conformément aux attentes de la CAF, La Communauté de Communes a défini des tranches de revenus. Les tarifs périscolaires répondent à deux critères le forfait et les revenus.

	501.00 €	1 001.00 €	1 501.00 €	2 001.00 €	2 501.00 €	3 001.00 €	3 501.00 €	4 001.00 €	Plus de 4500€
	1 000.00 €	1 500.00 €	2 000.00 €	2 500.00 €	3 000.00 €	3 500.00 €	4 000.00 €	4 500.00 €	
Matin	1.68	1.82	2.10	2.17	2.66	2.79	3.08	3.15	3.21
Midi	6.51	6.64	6.92	6.96	7.04	7.44	7.70	7.90	7.98
Soir	1.95	2.10	2.38	2.45	2.79	3.08	3.35	3.92	4.05
Soir 2h30 et +	2.52	2.74	3.15	3.22	3.99	4.19	4.61	4.70	4.83

Les tarifs extrascolaires sont à l'heure et en fonction des revenus . Ils répondent à une formule de calcul appliqué à chaque famille.

Revenu annuel/12 x taux d'effort (en fonction du nombre d'enfants à charge) = **tarif horaire**

Tarif horaire x nombre d'heures réalisées par l'enfant pendant le période de vacances = tarif de la période d'accueil pendant les vacances.

Nombre enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort	0.04%	0.034%	0.028%



2.6.a Une journée type en périscolaire

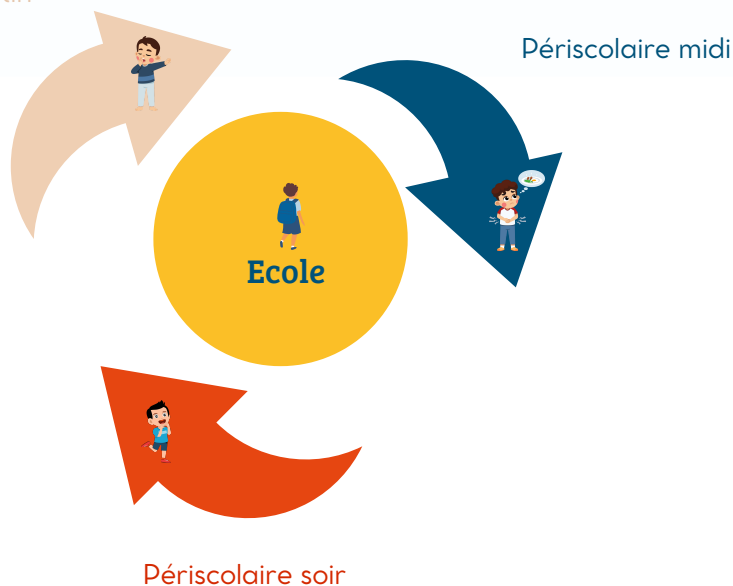
Préambule : Les temps périscolaires (hors mercredi) s'inscrivent dans la journée de l'enfant qui est très dense. L'objectif majeur de l'ACM est de respecter au mieux les rythmes et besoins de l'enfant et de collaborer avec tous les intervenants gravitant autour de l'enfant (École, Transports...).

La journée est jalonnée de règles multiples, de postures et valeurs différentes mais complémentaires. La régularité dans l'organisation des temps périscolaires est gage de sécurité affective pour l'enfant et de repère dans sa journée.

Ce temps doivent par conséquent concilier temps de pause et temps de créativité, et de mouvement.

Alternance des temps de vie quotidienne, d'activités, de calme et de repos

Périscolaire matin



2.6.a Une journée type en périscolaire

Périscolaire matin

L'équipe est constituée de 2 animatrices dont un membre de l'équipe de direction.

Avant l'arrivée des enfants : Des petits « stands » sont installés sur les tables avec des jeux que les enfants apprécient et qui leur permettent de commencer progressivement leur journée.

(Exemples : Coloriage / Lego / Lecture ...)

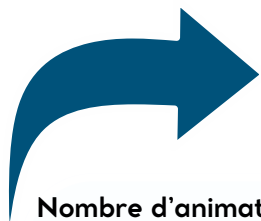
Nous donnons la possibilité aux enfants de commencer la journée à leur rythme et nous tentons d'être au plus près de leur besoin. Les enfants sont en autonomie sur ce temps.

Un temps de lecture est mis en place à partir de 8h. Les enfants de primaire prennent un livre chacun et ceux qui le souhaitent lisent une histoire aux plus jeunes.

Fin de l'accueil du matin :

*Maternelle : Une animatrice accompagne les enfants dans leurs classes respectives et aide les enseignants lors de l'accueil des élèves de l'extérieur.

*Primaire : Les enfants sont accompagnés dans les couloirs de l'école.



Périscolaire midi

Nombre d'animateurs :

v Maternelles : Il y a 5 animatrices

v Primaires : Il y a 6 animatrices

Réunion information d'avant service :

L'équipe arrive à 11h45, ce qui permet de faire un point information pour le temps méridien qui nous attend.

Fonctionnement temps du repas :

v Maternelle :

Chaque animatrice récupère la classe dont elle est responsable, accompagne les enfants dans les locaux de l'accueil de loisirs afin de passer aux toilettes et de les installer à table.

Les MS et GS sont installés dans notre grande salle d'activité et les PS dans une petite salle. Lors de la rentrée scolaire, nous installons les PS dans une petite salle afin de leur permettre de s'adapter dans le calme à ce nouvel environnement.

Lorsque nous voyons que les PS ont pris leurs marques, nous basculons les GS seuls dans la petite salle afin de les préparer petit à petit à un fonctionnement en self.

Les enfants sont installés à des tables adaptées à leur taille et sont servis dans les assiettes par les animatrices.

v Primaire :

Comme pour les maternelles, les agents vont récupérer les enfants dans leur classe respective.

Lorsque l'appel est fait, les enfants sont conduits dans la cour où ils ont la possibilité d'aller manger quand ils le souhaitent entre 12h et 13h.

Comme évoqué plus haut, nous avons mis en place un self où 30 enfants peuvent manger simultanément dans la cantine. L'objectif ici est de permettre à chaque enfant de manger quand il le souhaite, d'avoir le temps qu'il souhaite pour manger et de gagner en autonomie.

Les enfants ont la possibilité de sortir de la cantine lorsqu'ils ont terminé de manger. Nous gardons tout de même un œil attentif afin d'être certains que les enfants prennent le temps de manger.



Fonctionnement après le repas et fin d'accueil :

v Maternelle :

Après le repas, la classe de PS est accompagnée à la sieste par une animatrice vers 13h30. Cette démarche a été mise en place en, collaboration avec l'école afin de permettre aux plus petits de profiter d'un temps de sieste plus grand.

Les autres enfants de maternelle profitent d'un temps libre dans la cour des maternelles ou dans les salles d'activités en cas de mauvais temps.

Un temps calme est mis en place à partir de 13h40 afin de permettre aux enfants d'arriver en classe dans les meilleures dispositions pour l'apprentissage.

Les enfants sont ensuite raccompagnés dans leur classe respective à 13h50.

v Primaire :

De 12h à 13h15, les enfants sont en temps libre dans la cour ou dans le préau et motricité en cas de mauvais temps.

A partir de 13h15, plusieurs activités sont proposées :

- Possibilité d'aller au stade pour profiter dans un grand espace vert
- Petites activités ponctuelles proposées par les animatrices
- Temps plus calme dans le préau pour les enfants désirant colorier ou jouer aux jeux de société

Les ballons sont rangés à partir de 13h40 pour que les enfants se calment et soient dans de bonnes conditions pour retourner en classe.

Les enfants sont ensuite accompagnés dans l'école pour retourner dans leur classe respective.

Bilan de l'accueil du midi :

Chaque midi à partir de 13h50, l'équipe se réunit afin d'aborder les points suivants :

- Difficultés rencontrées
- Informations utiles à l'équipe



Périscolaire soir

Nous accueillons les enfants de 16h30 à 19h sur le site de Fraisans.

Nombre d'animateurs :

L'équipe d'animation est constituée de 4 animatrices dont un membre de l'équipe de direction.

Réunion d'information avant l'arrivée des enfants.

Les animatrices arrivent à 16h15 pour transmettre les dernières informations et finaliser les derniers réglages sur les activités mises en place le soir.

Fonctionnement durant le goûter :

Les enfants de l'école primaire et maternelle sont séparés en deux groupes pour prendre son goûter. Ce repas est préparé en amont par une animatrice.

Chaque enfant doit attendre que l'ensemble de ses camarades soit servi avant de commencer à manger.

Le goûter est constitué de 2 ou 3 éléments (fruit-féculent- laitage) et accompagné d'eau



Activités du soir :

Chaque soir de la semaine (hors vendredi), une activité est proposée pour les +6ans et les -6ans sur différentes thématiques.

Les animatrices mettent en place un projet de trois semaines (les 3 lundis qui se suivent par exemple).

Les activités démarrent aux alentours de 17h/17h15 et se terminent vers 17h45/18h.

Départ des enfants :

Les départs s'effectuent sur toute la durée du temps d'accueil. Les responsables et/ou animatrices accueillent les parents et font un retour sur la journée des enfants.

Nos échanges constants avec les 2 écoles nous permettent de savoir s'il y a eu un incident sur le temps d'école ou une information à signaler aux parents (chute, dispute...)



2.6.b Une journée type le mercredi

Préambule : **Le périscolaire du mercredi** est un accueil à la journée ou demi-journée qui permet plus de souplesse n'étant pas contraint par des horaires scolaires.

Nous accueillons les enfants de 7h à 18h30. Les enfants peuvent être inscrits en demi-journée avec ou sans repas.

Organisation de la journée :

- **7h/9h** : Même fonctionnement que périscolaire du matin en semaine.
- **9h/12h** : Mise en place d'activités par les animatrices dans la continuité d'un projet sur le moyen/long terme ou seulement pour une demi-journée.
- **12h/13h15** : Même organisation que lors de temps méridien en semaine;
- **13h15/14h** : Temps calme
- **14h/16h** : Même organisation que le matin.
- **16h/17h** : Goûter
- **17h/18h30** : Départ échelonné et les enfants sont en jeu libre

2.6.c Une journée type en extrascolaire

Préambule : L'**extrascolaire** est un accueil à la journée sur plusieurs jours où le loisirs est le maître mot. L'enfant est en vacances et malgré des amplitudes d'accueil parfois encore longues car tributaires des impératifs professionnels des parents, l'extrascolaire n'en est pas moins un temps de détente et de "décompression".

- **7h/10h** : Même fonctionnement que périscolaire du matin en semaine.
- **9h/12h** : Mise en place d'activités par les animatrices dans la continuité d'un projet sur le moyen/long terme ou seulement pour une demi-journée.
- **12h/13h15** : Même organisation que lors de temps méridien en semaine;
- **13h15/14h** : Temps calme
- **14h/16h** : Même organisation que le matin.
- **16h/17h** : Goûter
- **17h/18h30** : Départ échelonné et les enfants sont en jeu libre

Alternance des temps de vie quotidienne, d'activités , de calme et de repos



2.7 Modalités spécifiques d'accueil des enfants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap.

La loi prend désormais en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique et concerne également les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.

Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Au regard de la loi, tout ACM mène une réflexion autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Un référent Communauté de communes est identifié. Un référent auxiliaire est désigné sur l'ACM.

Un Référent communauté de communes- Qui et Pourquoi ?

- Responsable adjointe du service Enfance Jeunesse.
- Élabore un diagnostic du territoire
- Identifie l'ensemble des partenaires du champs du Handicap
- Réalise un "catalogue des ressources" du territoire, du département, de la Région
- Accompagne les familles et les équipes des ACM

Un référent auxiliaire -Qui et Pourquoi ?

- Directeur ou adjoint de l'ACM, en lien direct avec référent communauté de communes
- 1er interlocuteur des familles et des enfants
- accompagnement de l'enfant et de sa famille
- centralise les informations
- assure une veille sur le groupe pour éventuel dépistage.

Dans l'ACM, l'accueil des enfants porteurs de handicap ou aux besoins spécifiques répond à différents critères :

- **La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles** : Écoute , collaboration et soutien.
- **La prise en compte de l'enfant comme une être à part entière avec des besoins spécifiques** : Rédaction d'un PAI , aménagement des locaux, mise à disposition de matériel adapté, ressources humaines adaptées.
- **Le travail d'équipe** dans le déroulé de la journée

Avant l'accueil :

- Rencontre préalable entre les parents et le directeur de la structure, pour préparer l'accueil, le directeur prend connaissance de la situation de l'enfant.
- Prise de connaissance et signature du projet d'accueil individualisé en présence des parents, du directeur. Consignes rédigées et expliquées par le référent auxiliaire.
- Un travail avec l'équipe d'encadrement est mis en place. Une courte période d'observation de l'enfant peut être effectuée avec un accompagnant.
- Sensibiliser l'équipe aux procédures de la vie quotidienne (en liaison avec la famille, un éducateur ou le médecin référent).



Pendant l'accueil :

- Associer les parents au déroulement de l'accueil de l'enfant
- Numéro de téléphone d'urgence à jour et accessible à tout l'encadrement.
- Respecter les rythmes de vie de l'enfant porteur de handicap.
- Respecter des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Respecter le traitement médical
- S'enquérir, auprès des parents, des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant.
- Consignes strictes écrites et lisibles par tout le personnel en cas d'évacuation nécessaire des locaux et adaptées à la situation du handicap.

Après l'accueil :

- Restitution de tous les documents et médicaments (non utilisés) aux parents.
- Réalisation d'un bilan avec les parents (rythme à définir selon la périodicité de l'accueil).

Focus sur le PAI - Soins médicaux et attentions particulières

Ces soins sont propres à chaque enfant : le dialogue et l'écoute mutuelle entre les parents et l'équipe d'animation permettront d'adapter les réponses aux besoins de l'enfant en fonction de l'environnement et dans des conditions correctes et respectueuses de son état de santé.

- Adapter son intervention au comportement de l'enfant handicapé.
- S'assurer d'un réseau d'intervenants externes de proximité en cas de besoin.
- Disposer d'informations médicales et paramédicales écrites et organiser leur transmission à bon escient.

Dans le cas de la prise de médicaments par l'enfant, les parents remettent un double de l'ordonnance du médecin pour se conformer à ses prescriptions. La préparation d'un pilulier par les parents pour faciliter les soins est vraiment conseillée. S'assurer du suivi, de l'acceptation et de la réelle prise des médicaments prescrits.

En termes d'organisation, faciliter les soins infirmiers prescrits par le médecin référent : ces soins pourront être réalisés par un professionnel extérieur au centre : l'infirmier habituellement en charge de l'enfant par exemple.

Disposer si possible d'un lieu d'infirmier avec les produits de nettoyage pour le lavage des mains, un point d'eau et éventuellement d'un lit d'examen selon le besoin. Ce lieu doit respecter l'intimité de l'enfant.

Intégrer le temps des soins dans le déroulé de la journée pour l'enfant, ses camarades et l'équipe d'animation.

2.8 Les locaux

L'environnement extérieur : L'ACM de Fraisans bénéficie d'un environnement extérieur propice à l'exploration et aux activités de la nature, sportives ou seulement en extérieur. L'environnement ne nécessite pas de transport motorisé. Nous retrouvons aussi bien des surfaces en dur, que des surfaces herbacées. **ANNEXE 1**

Nous avons à disposition la cour de l'école maternelle et la cour de l'école élémentaire. Nous sommes également à proximité des terrains de football du club de Jura Nord Foot.

Les locaux de restauration : Les enfants de primaire mangent dans la cantine qui dispose d'une cuisine, de sanitaires et de salles de rangement. **ANNEXE 2**
Les enfants de maternelle mangent eux dans les deux salles du péricolaire qui sont également des salles d'activité.

Les locaux d'activité et de vie : Nos deux salles d'activité sont nos principaux locaux d'activité. **ANNEXE 3**

La salle de restauration est également utilisée comme salle d'activité pour les primaires durant les vacances afin de réduire le nombre d'enfants présents dans les mêmes locaux et offrir aux enfants des conditions d'accueil plus agréables.

Les locaux annexes : L'ACM a tissé des liens privilégiés avec l'école, permettant notamment la mutualisation de locaux dans les bâtiments de l'école. Nous avons la possibilité d'utiliser notamment 5 salles de l'école :

- Salle de motricité de l'école maternelle
- Salle de motricité de l'école primaire
- Préau fermé de l'école primaire
- Salle détente de l'école primaire



III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

3.1 Constats

Nous avons vécu une période particulière avec l'apparition du COVID, ce qui nous a contraints à limiter nos échanges avec les autres.

La vie en collectivité a été par moment modifiée, limitée encore supprimée et ces changements ont eu un certain impact sur la capacité des enfants à vivre ensemble.

Lors de la baisse des restrictions dues à la pandémie, nous avons pu constater des réelles difficultés à échanger et communiquer calmement lors d'un désaccord. Cette mésentente engendre très rapidement un conflit où tout compromis est inenvisageable sans l'intervention d'un adulte pour servir de médiateur.

Les restrictions sur la mise en place d'activités sportives ou motrices a également eu un gros impact sur la capacité des enfants à se déplacer dans l'espace. Nous constatons de réels retards de motricité pour certains enfants.

3.2 Objectifs généraux

- 1) Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant
- 2) Favoriser la vie en collectivité
- 3) Favoriser l'autonomie et la créativité de l'enfant

3.3 Objectifs spécifiques

- 1) Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant

Permettre à l'enfant
de se dépenser
suffisamment

Permettre à l'enfant
d'acquérir de nouvelles
compétences motrices

Permettre à l'enfant de
vivre des émotions et de
les appréhender



2) Favoriser la vie en collectivité

a) Permettre aux enfants de coopérer

b) Permettre aux enfants d'avoir des temps et des lieux adaptés à leurs besoins

3) Favoriser l'autonomie et la créativité de l'enfant

a) Permettre à l'enfant de faire preuve d'initiative et d'autonomie

b) Permettre à l'enfant d'appréhender et respecter les règles du centre

c) Permettre à l'enfant d'exprimer sa créativité

3.4 Moyens

Permettre à l'enfant de se dépenser suffisamment

Mise en place d'activités sportives

Mise en place de matériels sportifs en libre accès durant les temps libres

Permettre l'enfant d'acquérir de nouvelles compétences motrices

Mise en place d'activités où l'enfant doit se mouvoir dans l'espace

Mise en place d'activités respectant une certaine progressivité

Permettre à l'enfant de vivre des émotions et de les appréhender

Mise en place d'activités où l'enfant peut se retrouver en situation de réussite ou d'échec de manière individuelle ou collective

Permettre aux enfants de coopérer

Mise en place d'activités en équipe

Mise en place de groupes d'âge sur certains temps périscolaire

Permettre aux enfants d'avoir des temps et des lieux adaptés à leurs besoins

Mise en place de différents lieux d'accueil

Permettre à l'enfant de faire preuve d'initiative et d'autonomie

Mise en place d'activité où la notion de choix est importante

Mise en place d'un climat positif au quotidien

Mise en place d'un self en continu

Permettre à l'enfant d'appréhender et respecter les règles du centre

Mise en place de règles de vie

Permettre à l'enfant d'exprimer sa créativité

Mise en place d'activités créatives (manuelles) libres

Mise en place de matériel créatif en libre accès



IV. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

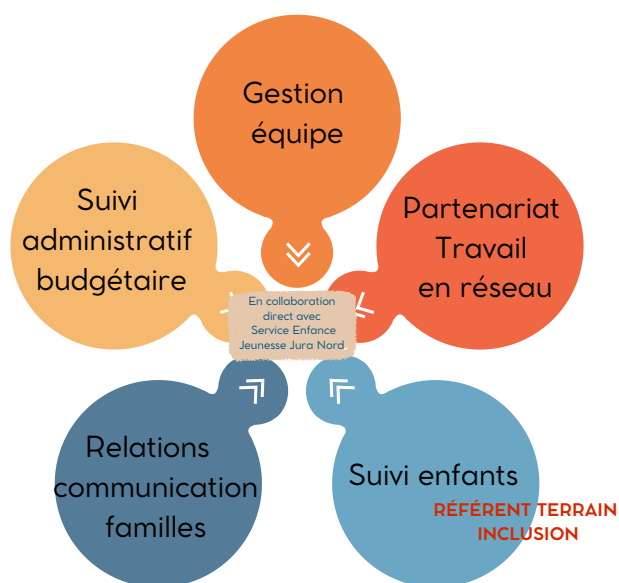
4.1 Rôle et missions du directeur et du directeur adjoint

Le directeur de l'accueil de loisirs est garant du projet pédagogique. Il est en assure l'élaboration en collaboration avec son adjoint et son équipe. Il veille à sa mise en œuvre.

Le directeur travaille en étroite collaboration avec le service Enfance Jeunesse de Jura Nord. Il en est le représentant sur le terrain.

Le directeur est force de proposition pour son équipe, pour les parents, pour les enfants et pour la collectivité.

Les missions du directeur sont multipliées et s'organisent autour de 5 grands axes.

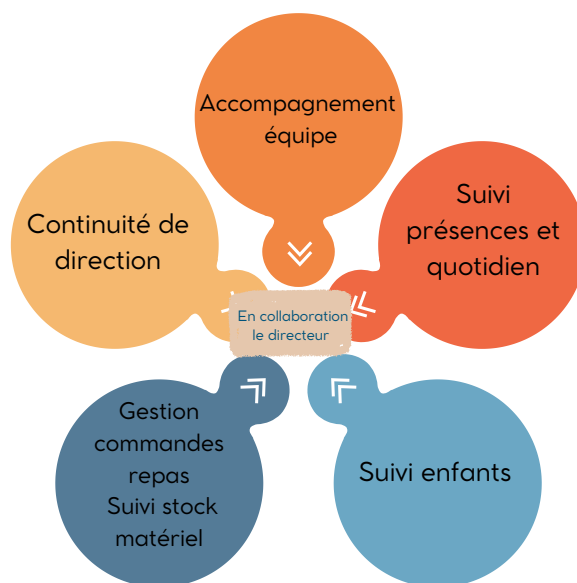


Le directeur n'est pas compté dans l'encadrement des enfants. Pour autant, il intervient dans l'animation auprès des enfants et participe aux activités.

Le directeur adjoint assure la continuité de direction en l'absence du directeur.

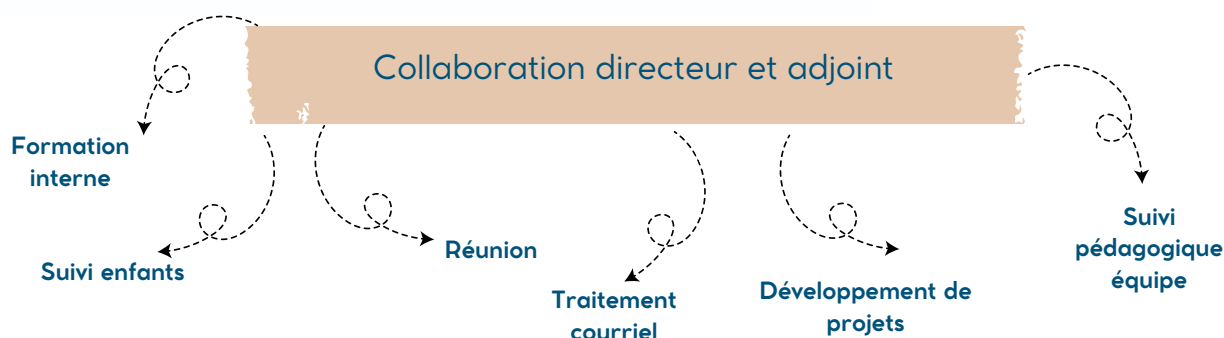
En lien direct avec le terrain, l'équipe et les enfants il a un rôle de veille et d'observation fine permettant un ajustement des pratiques et postures.

Le directeur adjoint assure le suivi du quotidien et collabore avec le directeur dans la gestion des réunions et de la réflexion globale concernant le bon fonctionnement de l'accueil.



Avant tout animateur et comptabilisé dans l'encadrement des enfants, le directeur adjoint participe à l'animation pendant les temps périscolaires et extrascolaire

4.3 Collaboration directeur et adjoint



La communauté de communes a fait le choix de construire une équipe de direction basée sur un binôme qualifié. Le directeur et l'adjoint ont des temps administratifs en dehors des horaires de périscolaires. Ces temps permettent de remplir les tâches administratives de base (inscriptions, saisie des présences...) mais aussi de mener conjointement une réflexion approfondie sur les objectifs pédagogiques et éducatifs de l'accueil de loisirs aussi bien en direction des enfants, des parents que de l'équipe.

Le directeur est pleinement responsable de l'organisation fonctionnelle et pédagogique de son site. La collaboration avec l'adjoint permet un regard riche et objectif.

4.4 Rôle et missions des animateurs

La mission principale de l'animateur est l'accompagnement des enfants sur les différents temps périscolaires ou extrascolaires.

Cet accompagnement se situe à différents niveaux :

- Sécurité affective
- Développement de son autonomie et de sa motricité globale
- Développement de sa créativité, de sa curiosité et de son ouverture au monde
- Développement de sa sociabilisation



Un savoir-être adapté

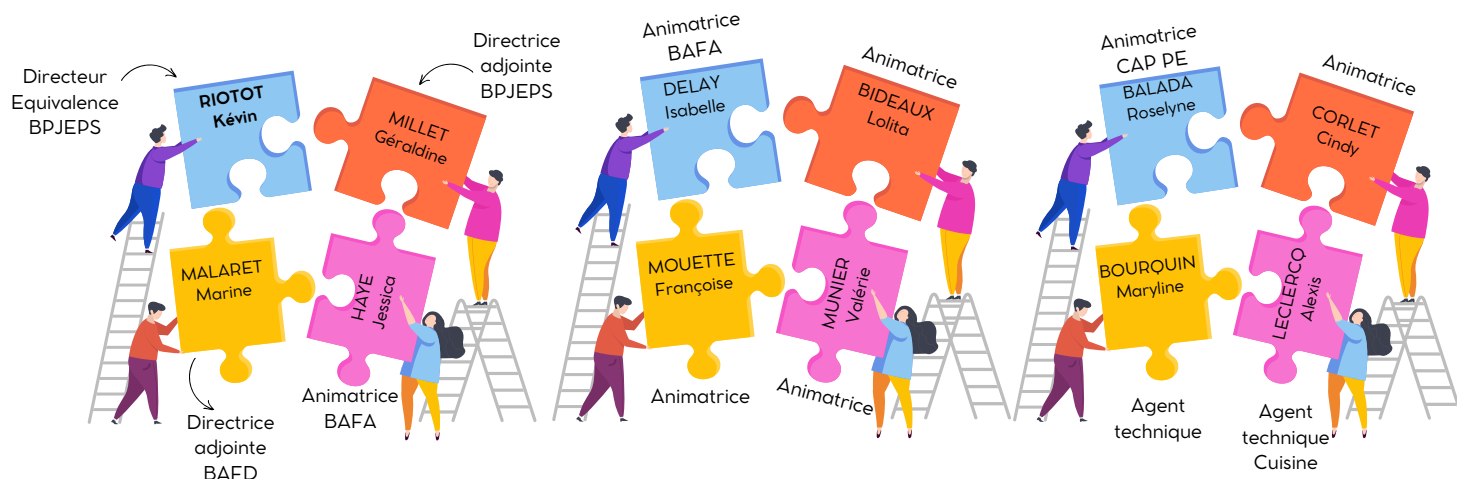
- Empathie
- Ecoute
- Patience
- Cohérence



Un savoir-faire varié

- Créativité
- Sportif
- Ouverture culturelle
- Ouverture à l'environnement

COMPOSITION DE L'EQUIPE



4.5 Moyens mis en œuvre pour favoriser le travail d'équipe

Le travail d'équipe est complexe et demande une réflexion approfondie. Il est nécessaire de connaître les différentes composantes d'une équipe pour pouvoir les mettre en synergie et construire avec elles un projet d'accueil adapté.

La mise en œuvre du travail d'équipe repose sur différents moyens

- ▶▶▶ **Rencontres individuelles** : Idéalement une fois par trimestre , elles permettent de faire un point sur la pratique de l'animateur et de lui offrir la possibilité d'exprimer en toute confidentialité son état d'esprit dans le travail et dans l'équipe.
- ▶▶▶ **Réunions d'équipe** : Chaque animateur dispose d'un volume horaire de 2h par mois pour les temps de réunion. Ces réunion sont à la fois un espace de partage, de réflexion et d'élaboration. Elles sont aussi l'espace d'expression en vue du règlement des éventuels tensions ou conflits.
- ▶▶▶ **Les temps de préparation** : Tout comme pour les réunions, chaque animateur dispose d'un volume annuel pour la préparation des animations. Ces temps sont destinés à l'écriture des projets d'animation, de la préparation des activités prévues. Ces temps sont répartis sur l'année selon un calendrier défini par le directeur. Les temps de préparation sont également des moments conviviaux favorisant la cohésion d'équipe et les échanges informels autour des savoirs faire de chacun.
- ▶▶▶ **Echange au quotidien** : Avant et après chaque temps d'accueil, l'équipe se réunit si besoin pour aborder les points importants ou difficultés survenues durant le temps périscolaire écoulé.



V. MODALITÉS D'EVALUATION DE L'ACM

5.1 Evaluation des activités

Les différents projets et activités mis en place par les animatrices sont évalués selon les critères suivants dans cet ordre de priorité :

1. Organisation qui permet un cadre sécurisant

L'activité est positionnée dans un lieu où les enfants sont en sécurité et adapté à l'animation proposée.

2. Plaisir des pratiquants

3. Temps de jeu effectif / Temps de jeu global

Sur l'ensemble du temps de l'activité, l'enfant doit être réellement entrain de jouer le maximum de temps.

4. Atteinte des objectifs de l'activité

Chaque activité ou projet a pour objectif d'apporter quelque chose à l'enfant. Cela peut être de lui permettre d'exprimer sa créativité, améliorer ses capacités motrices ou encore apprendre à mieux coopérer.

C'est finalement l'objectif pédagogique de l'animation mise en place.

5.2 Evaluation de l'équipe

L'équipe d'animation est évaluée sur plusieurs points :

1. Projet et animation

Cf ci dessus

2. Accompagnement des enfants

Cela concerne la capacité de chacun à accompagner les enfants au quotidien selon ses besoins.

3. Faire respecter le cadre et les règles de l'ACM

4. Dynamique et confiance

Nous attendons des animatrices une certaine dynamique positive pour accueillir les enfants dans un climat chaleureux et accueillant.



ANNEXES

ANNEXE 1



ANNEXE 2



ANNEXES

ANNEXE 3

